

II
CONCOURS INTERNATIONAL DE
PHOTOGRAPHIE
VILLE DE LLEIDA
I
PRIX ILERDA DE PHOTOGRAPHIE
2026

ORGANISÉ PAR



ASSOCIACIÓ AMICS DE LA FOTO DE LLEIDA

AVEC LE PARRAINAGE DE



2026/237



I-2026-15



2026/38



FEDERACIÓN
ANDALUZA DE
FOTOGRAFÍA

2026/04

AVEC LA COLLABORATION DE



Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2026/237



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.

National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)

www.fiap.net

1. ORGANISATEUR

Organisé par l'**ASSOCIACIÓ AMICS DE LA FOTO DE LLEIDA**, le Salon est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels du monde entier. Cette exposition internationale bénéficie de la reconnaissance de la Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP), de la Confédération espagnole de photographie (CEF), de la Fédération catalane de photographie (FCF) et, dans cette édition, elle bénéficie de la reconnaissance de la Fédération Andalousse de Photographie (FAF), est régie par ses règles et sera attribuée pour l'obtention de ses diplômes honorifiques.

ASSOCIACIÓ AMICS DE LA FOTO DE LLEIDA
Calle Alcalde porqueras, nº 3, -bajos.
25008-LLEIDA - ESPAGNE

2. RESPONSABLE DU CONCOURS ET PRÉSIDENT.

M. Luis Aracil Roux (EFIAP/B - MCEF/O - MFCF 5* - J MFCF E/BRONZE)

3. SECTIONS :

- A. COULEUR LIBRE
- B. MONOCHROME LIBRE
- C. ARCHITECTURE
- D. THÈME : LE BROUILLARD EN TANT QUE PROTAGONISTE (exclu du sponsoring FIAP)

4. FRAIS D'INSCRIPTION.

Des frais de participation de 25 euros par photographe sont fixés, quel que soit le nombre d'œuvres présentées. Le paiement ne sera effectué que par PayPal via la plateforme Fotogenius.

5. PARTICIPATION, DATE LIMITE, FORMAT ET LIVRAISON DES ŒUVRES.

ATTENTION ! Depuis 2026, pour que les acceptations obtenues dans les compétitions parrainées par la FIAP comptent pour les distinctions FIAP, il est OBLIGATOIRE que chaque participant possède et déclare le numéro FP (Photographe FIAP / Numéro de profil). Pour ce concours, le numéro FP FIAP doit être saisi dans la section « Vos données » de la plateforme Fotogenius.

Les personnes inscrites à FIAP peuvent trouver le numéro de FP dans leur compte MyFIAP. Ce numéro n'est pas celui de la carte de membre FIAP, mais c'est le numéro personnel généré par la plateforme MyFIAP et qui identifie le photographe avant la FIAP. Les personnes souhaitant s'enregistrer à la FIAP (inscription gratuite) et obtenir le numéro FP peuvent faire une demande automatique à cette adresse : <https://www.myfiap.net/user/register/fp>

La date limite de réception des travaux prendra fin le **27 septembre 2026** à 12h.

Les images seront au format jpg. La dimension maximale sera de 1920 pixels sur le côté plus grand avec une résolution de 300 dpi. Chaque fichier aura une taille maximale de 3 Mo.

Les photographies doivent être soumises exclusivement au format numérique et doivent être envoyées via le formulaire fourni au lien suivant : <https://amicsfotolleida.fotogenius.es/>

6. CALENDRIER.

- Réunion du jury et verdict : 10 octobre 2026
- Envoi de notifications : 25 octobre 2026
- Cérémonie de remise des prix et exposition : 31 octobre 2025

7. LE JURY.

Le jury de cette édition sera composé de :

- Mme Lis Estrada Ferrer (MFCF 1* JBFCF)
- M. Jordi Argila Lluesma (Président du FCF)
- M. Josep Maria Casanoves Dolcet (AFCF-JOFCF-JPCEF-EsFIAP)

Les œuvres reçues seront présentées au jury qui se réunira pour déterminer le verdict. La décision sera prise en face à face.

8. RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS.

a. RÉCOMPENSES GÉNÉRALES ET RECONNAISSANCES POUR TOUTES LES SECTIONS (A, B, C)

- ✓ 1 badge spécial FIAP (PIN bleu) pour le Meilleur Auteur du Concours, et 300 € en espèces.
- ✓ CATÉGORIE A,B et C :
 - 1 Médaille d'or FIAP
 - 1 Médaille d'or CEF
 - 1 Médaille d'or FCF
 - 1 Médaille d'or de la FAF
 - 2 Mentions honorables FIAP
 - 2 Mentions honorables CEF
 - 2 Mentions honorables FAF
 - 4 Diplômes de la Ville de Lleida
- ✓ De plus, 200 € au gagnant de chaque catégorie.
- ✓ 1 trophée spécial pour le membre le mieux classé de chaque catégorie qui n'a remporté aucun prix et 100 € en espèces pour chacune.
- ✓ Les œuvres acceptées seront notées pour les reconnaissances de la F.I.A.P., de la F.C.F., de la F.A.F et de la C.E.F., à l'exception des photographies du thème de la section D, qui ne seront pas notées pour les reconnaissances de la FIAP.
- ✓ Un seul prix peut être obtenu par catégorie.

b. SECTION D ET PRIX ILERDA DE PHOTOGRAPHIE

- 1 Médaille d'or CEF
- 1 Médaille d'or FCF
- 1 Médaille d'or de la FAF
- 2 Mentions honorables CEF
- 2 Mentions honorables FAF
- 4 Diplômes de la Ville de Lleida

- Le meilleur auteur du thème de la section D recevra la médaille ilerda de photographie 2026.

Le thème de la Section D n'est noté que pour les distinctions de la F.C.F., de la F.A.F et de la C.E.F.

9. CATALOGUE.

Tous les participants recevront un message avec un lien pour télécharger le catalogue, également disponible en <https://www.amicsfotolleida.cat/>

10. CONDITIONS GÉNÉRALES.

- Un maximum de quatre (4) œuvres peuvent être soumises par auteur et par catégorie.
- La même photographie ne doit pas être soumise dans plus d'une catégorie.
- Les photographies déjà acceptées lors des concours précédents organisés par l'entité organisatrice elle-même ne peuvent pas être soumises.
- Les œuvres contenant du contenu contraire au droit à l'honneur, à la vie privée personnelle et familiale et/ou à l'image de soi des personnes, en particulier des mineurs, ne seront pas acceptées ni publiées.
- Une œuvre peut être rejetée si les organisateurs estiment qu'elle ne respecte pas les règles.
- Les photographies doivent appartenir à l'auteur.
- Aucun symbole, nom, titre, signature, filigrane, etc. ne peut être ajouté à l'image pour identifier l'auteur.
- Participer à ce concours implique l'acceptation de chacune des règles du concours et de la décision finale du jury. Tout cas non prévu dans ces règles sera résolu par l'Organisation.

11. INFORMATIONS ET CONDITIONS FIAP.

- Les œuvres réalisées avec l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées.
- Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur sur toutes les œuvres soumises.
- L'auteur autorise l'organisation à reproduire tout ou partie des œuvres soumises gratuitement pour publication et/ou exposition dans des médias liés au salon, y compris des publications à basse résolution sur un site web.
- Titre des œuvres :
 - Chaque image doit avoir un titre unique qui en décrira, ce titre identifiera cette œuvre ou une autre identique dans tous les salons reconnus par la FIAP.
 - Les titres doivent comporter un maximum de 35 caractères.
 - Le jury ne peut rien voir dans le titre ni observer quoi que ce soit dans l'image qui pourrait identifier l'auteur.
 - Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichiers telles que .jpg ou .jpeg (ni tout autre nom de fichier de capture de caméra).
 - Les titres ne peuvent pas se composer d'identifiants personnels éventuellement augmentés d'un numéro. Ils ne peuvent pas non plus être « sans titre » ou « s/t ».
 - Les titres ne peuvent pas se composer uniquement de numéros, sauf si ces numéros sont mis en surbrillance dans l'image, comme le numéro d'un participant à la course.

- Les images couleur et monochromes de la même capture qui ont un contenu substantiellement similaire seront considérées comme étant la même image et porteront le même titre.
- Les cadres ne peuvent pas être inclus sur les photographies.
- Les auteurs sont seuls responsables de tous les droits d'image et de propriété qui pourraient être générés par leurs œuvres.
- Les photographies gagnantes feront partie de la collection photographique de l'ASSOCIACIÓ AMICS DE LA FOTO DE LLEIDA, qui se réserve le droit de les publier, diffuser et reproduire sans but lucratif, en nommant toujours leur auteur.
- La compétition se déroulera conformément aux règles de la F.I.A.P., F.C.F., F.A.F. et . C.E.F.
- Les œuvres d'un participant ne seront pas transmises consécutivement aux jurys.
- Les quatre images d'un participant seront réparties sur quatre tours d'évaluation pour chaque section.

12. PROTECTION DES DONNÉES.

Participer à ce salon implique de donner un consentement express, y compris les adresses physiques et email, stockées, traitées et utilisées par les organisateurs du salon à des fins qui y sont associées. Le consentement est également donné pour que ces informations soient partagées avec des organisations ayant accordé une reconnaissance officielle, un parrainage ou une accréditation à ce salon. Le participant sait et accepte que participer à cette salle signifie que son statut de participant peut être publié, ce qui inclut son prénom et son nom de famille, le nom du pays indiqué dans la participation, le nombre de sections auxquelles il participe, ainsi que le nombre de photos présentées dans ces sections. Vous acceptez également que les résultats de votre participation puissent être publiés dans les galeries et le catalogue de l'exposition. Le participant accepte également les politiques concernant les violations des règles FIAP.

13. DÉFINITIONS.

Photographie monochrome : C'est une œuvre en noir et blanc qui va du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc). C'est une œuvre monochrome avec différentes nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc entièrement tournée en une seule couleur restera une œuvre monochrome et peut se trouver dans la section noir et blanc ; de telles œuvres peuvent être reproduites en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sponsorisé par la FIAP. En revanche, une œuvre en noir et blanc modifiée par un retournement partiel ou par l'ajout d'une couleur est considérée comme une œuvre en couleur (polychromie) et doit participer à la section couleur ; cette œuvre nécessite une reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous le parrainage de la FIAP.

Architecture : Elle consiste à capturer des bâtiments, des structures et des espaces architecturaux, en mettant en valeur leur conception, leurs proportions, leurs matériaux et leur relation avec l'environnement. Les images doivent transmettre l'essence du projet architectural, l'esthétique, des détails de construction aux vues générales, et peuvent inclure des intérieurs, extérieurs, bâtiments historiques et modernes, ponts, monuments, etc.

Thème du brouillard : Le brouillard est un phénomène météorologique qui consiste en la présence de minuscules gouttelettes d'eau suspendues dans l'air près du sol, ce qui entraîne une réduction significative de la visibilité. C'est, en essence, un nuage qui se forme au niveau du sol.

Dans ce concours, la composition, la technique, l'originalité et la capacité à transmettre les émotions avec le brouillard en tant que protagoniste seront évaluées sur les photographies.

14. ALERTE FIAP AUX PARTICIPANTS.

Lorsque les auteurs remplissent le formulaire d'inscription pour participer à ce salon, ils doivent cocher une case sur le formulaire pour accepter qu'ils ont lu ces règles et déclarer leur acceptation expresse du document FIAP 018/2017 « Conditions et règles pour le parrainage FIAP » et du document FIAP 017/2017 « Sanctions pour non-respect des règles FIAP et de la liste rouge ». Je suis particulièrement au courant du Chapitre II « Dispositions relatives aux événements photo internationaux sous parrainage FIAP » du document FIAP 018/2017, qui est couvert dans les sections II.2 et II.3 avec les règles de participation FIAP, les sanctions en cas de non-respect des règles FIAP et la Liste rouge.

En soumettant ses images ou fichiers à un salon sous parrainage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images soumises puissent être examinées par FIAP afin de déterminer si elles respectent les règlements et définitions FIAP, même si le participant n'est pas membre de FIAP ; FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise ; et tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux, capturé par caméra, ou manque de preuves suffisantes sera sanctionné par la FIAP et qu'en cas de sanctions suite au non-respect des règlements FIAP, le nom du participant sera communiqué sous toute forme utile pour informer des violations des règles. Il est recommandé de laisser les données EXIF intactes dans les fichiers soumis afin de faciliter les enquêtes éventuelles.

FIAP

Les images créées par intelligence artificielle sont interdites dans cette exposition ! L'auteur, qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises, doit photographier l'intégralité de l'image. Toute infraction à cette règle entraînera une exclusion définitive.

concurs@amicsfotolleida.cat

<https://www.amicsfotolleida.cat>